

Date de la convocation	4 février 2025
Membres en exercice	181
Présents	72
Représentés	41



CONSEIL SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 13 février 2025

n°D20250213 – 08c

Objet : Modification du transfert de résultats de la commune de Gardouch en assainissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Considérant que cette collectivité a transféré la compétence Assainissement le 31/12/2017 ;

Considérant que dans le cadre de ce transfert, cette collectivité a effectué le bilan de clôture de son budget annexe et en a repris les résultats au sein de son budget principal ;

Considérant que la commune a délibéré le 6 septembre 2018 sur le transfert total de ses résultats ;

Considérant que le règlement de ces sommes fait l'objet d'un échelonnement et qu'à ce jour la commune a déjà réglé 659 518 € sur les 830 161.49 € ;

Considérant que l'opération de travaux relative à la construction de la nouvelle station d'épuration dépasse les prévisions budgétaires en raison d'un dimensionnement plus important et de contraintes imposées par le Pôle Canal de la Préfecture sur le site ;

Considérant que la commune, prenant en charge les travaux paysagers, a décidé d'annuler la dernière traite de transfert, représentant un montant de 170 644 € (dont 32 040 € en fonctionnement et 138 604 € en investissement) ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article unique : d'approuver la modification de ce transfert dans la section d'exploitation pour un montant de +581 602€ (résultat excédentaire) et pour la section d'investissement pour un montant de +77 916€ (résultat excédentaire).

Résultat du vote	Pour	113	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI

Président

